



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Clément SULPICE

Présents : Mmes Laurence BOUCHARD, Nadine DE LAJUDIE, Isabelle DUCHEMIN, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Arnold MORANDAT, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE SCHOFF, Clément SULPICE, Mohammed ZAHID

Excusés : ///

Lors de la séance du **28 janvier 2021 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à huis clos et à la salle des fêtes de Lent, a étudié les dossiers suivants :

1. **RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR** accepté à l'unanimité.
 - ONF – rajout d'une parcelle dans la forêt communale
 - Pompiers – raccordement au réseau départementale d'alarmes
 - Conférence territoriale Bresse Dombes : nommer 4 représentants (Maire inclus)
2. **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020.**
3. **CA3B** – présentation du rapport de la cour des comptes : concerne les exercices 2012 à 2018 – Après lecture, Le conseil municipal émet un avis positif sur la gestion, cependant, constate que : SOGEPEA et AINTEREXPO grèvent significativement le budget, que les charges liées à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sont à réévaluer, et que la fusion des communautés de communes a amplifié la situation.
4. **RYTHMES SCOLAIRES** : l'académie de Lyon demande le renouvellement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021. Après l'avis favorable du conseil d'école et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal opte pour conserver l'organisation en cours. La semaine de 4 jours sera conservée pour la rentrée 2021 et les suivantes aux mêmes horaires.
5. **Engagement de crédits d'investissement** : Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Achat d'un véhicule utilitaire Citroën pour 16 320 € - chapitre 21 - compte 21782
- Etude bâtiment mairie, école ADT ARCHITECTURE - 2 520 € - compte 2031
- Classement des archives CDG01 pour 2 125 € - compte 2181

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide de faire mandater les sommes ci-dessus avant le vote du budget et d'inscrire au budget les sommes correspondantes.

6. POMPIERS : raccordement au réseau départemental d'alarmes :

La commune de LENT dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la commune de LENT, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le coût de ce raccordement est de 750 € annuels au titre de l'année 2021, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental. L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

Dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'engagement opérationnel des CPINI, la convention prévoit également de mieux prendre en compte le CPINI lors des opérations.

Après avoir fait l'objet d'un accompagnement, et à condition de déclarer individuellement la disponibilité de ses personnels, il sera en mesure d'être engagé en autonomie sur un certain nombre de missions telles que l'assistance à personnes ou la sécurisation des secours sur voies routières.

Considérant que le CPINI de LENT compte 13 sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont zéro sapeurs-pompiers en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de 13.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE le coût de raccordement du CPNI de Lent au réseau départemental d'alarme (RDA) d'un montant de 750 € annuels au titre de l'année 2021 révisable annuellement.

CHARGE le Maire de signer la convention entre la commune de Lent et le Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ain.

7. ONF : ajout d'une parcelle dans la forêt communale.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Lent est propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à sa forêt.

Afin que cette parcelle soit intégrée dans la gestion de la forêt communale, la commune de Lent demande son application au régime forestier :

DESIGNATION CADASTRALE DE LA PARCELLE

Commune	Section	Numéro	LIEU-DIT	Surface en ha
LENT	A	424	Charbonnière	0.1310

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DEMANDE l'application du régime forestier pour la parcelle désignée ci-dessus

8. **CONFERENCE TERRITORIALE BRESSE DOMBES** : en application du règlement intérieur de la CA3B, la conférence territoriale Bresse Dombes doit être composée de 4 représentants par commune. Ces représentants seront ainsi invités à chaque instance.
Il a été nommé : Yves CRISTIN, Anabela FOREY, Olivier FERNANDEZ, Clément SULPICE
9. **CIMETIERE** : la création de cavurnes supplémentaires est envisagée. Des demandes de devis sont en cours.
10. **SIEA** : modernisation de l'éclairage public (lotissement les Charmettes) – 7 points lumineux souterrains sont à changer et un poteau mural. Le montant des travaux s'élève à 12 004 € TTC. La participation du syndicat sera de 7 503.65 € €. Il restera à la charge de la commune 4 500 € environ. Cette ligne de travaux sera passée en fonctionnement puisque le SIEA récupérera le FCTVA.
11. Compte rendu de la commission travaux
 - Portail du cimetière coté église : des devis sont en cours
 - Ecole maternelle (fuite sur la toiture) – intervention de Bresse Dombes Toitures en février
 - Salle des fêtes : accessibilité de la scène (une demande de dérogation est en cours), des devis sont à demander concernant la rénovation du fronton – le devis pour la réfection du parquet a été signé pour un montant de 5 724 €
 - Evacuation des eaux pluviales côté nord route de Peronnas : Dossier en recherche de solutions.
 - Tennis – concernant la réfection, des devis sont en cours.

Questions diverses :

- La carte des chemins communaux est en cours
- Deux sentiers ont été défrichés au niveau de Longchamp et des 4 Vents afin de permettre aux promeneurs de les emprunter à nouveau
- Plainte d'un usager concernant les nuisances « rue de la Poste ». Une réunion avec le Département est programmée le 5 février 2021
- Intervention d'ALEC 01 concernant la situation énergétique des bâtiments communaux et les mesures à prendre concernant un système de ventilation notamment à l'école.

Dates des prochains conseils 2021 : 25 février, 25 mars, 29 avril, 27 mai, 24 juin

Séance levée à 22h50